

Réseau Lexicologie, terminologie, traduction

Association internationale sans but lucratif

c/o Centre de recherche en linguistique appliquée TERMISTI

Institut supérieur de traducteurs et interprètes - Haute École de Bruxelles

34, rue Joseph Hazard – B-1180 Bruxelles – Belgique

ltt@termisti.org

téléphone : + 32.2.340.12.87

télécopie : +32.2.346.21.34

n° d'entreprise : 841.715.025

Barcelone, le 18 janvier 2014

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 18 février 2014 qui se tiendra à 14.00 h. à Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

ORDRE DU JOUR

Le président propose l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du président pour l'exercice social unique 2013
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social 2013, après rapport du trésorier et des commissaires aux comptes
3. Affectation du résultat
4. Fixation de la cotisation 2014
5. Approbation du budget pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014
6. Décharge aux administrateurs
7. Renouvellement du conseil d'administration (art. 29 des statuts)
8. Élection du Bureau (art. 32 des statuts)
9. Projets d'avenir pour les années 2014 et 2015
10. Choix de la date et du lieu de l'assemblée générale 2015 (art. 21)
11. Divers

Toute demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour devra être adressée avant le 4 février 2014 avec demande d'accusé de réception à l'adresse ltt@termisti.org.

Pour mémoire : « L'assemblée générale se compose de tous les membres. Seuls les membres effectifs ont droit de vote ; ils disposent d'une voix. Chaque membre effectif est représenté par une personne physique, appelée délégué. Chaque délégué pourra disposer d'un suppléant nommé aussi par le membre. » (extrait de l'article 16 des statuts LTT).

Le Secrétaire général



Prof. Xavier Blanco Escoda,
Laboratoire fLexsem,
Université Autonome de Barcelone